

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 décembre 2018**

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit : le 18 décembre à 19h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 21 votants : 20

Date de la convocation le 12 décembre 2018

Présents : BIROSTE Anne, BRIGNON Anne-Marie, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DIAZ Stéphanie, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LAGARDE Henri, LLAMAS Jérôme, LOPEZ Jean-Jacques, MARIE Vanessa, MASNOU Sandrine REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre, TOR Florent ULRICH Armand.

Absents : MARIE Vanessa, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Hai.

Procurations : MOCQUART Brigitte à RODENAS Josèphe

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018
Par 17 voix POUR, 3 CONTRE : (BRIGNON, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ) et 1 ABSTENTION ; (DIAZ)

APPROUVE à l'unanimité l'aide communale au ravalement des façades du centre bourg

ACCORDE à l'unanimité une subvention à l'Association « Vivre au pied du Château »

ACCEPTE à l'unanimité la proposition d'acquisition des parcelles AD 167, AE 444 et AE 476 appartenant à Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine à l'euro symbolique

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AI 8 située 30 boulevard Jules Ferry appartenant aux conjoints TIGNIERES pour un montant de 149 000€

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AE 351 A située rue du Tapis Vert appartenant aux conjoints VAQUIER pour un montant de 65 760€

Par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer les études et travaux nécessaires à la réalisation d'un rond-point sur la RD11 au bout de l'avenue François TUBAU

APPROUVE l'ajout de la parcelle AD 164 au périmètre sur lequel doit porter la déclaration d'Utilité Publique pour le parking « Cœur de Ville »

Par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement au mandat PO2929

Par 17 voix POUR, 1 CONTRE : (GREGOIRE) et 3 ABSTENTIONS : (BRIGNON, DIAZ, IDJELLIDAINÉ)

DIT que les voies du secteur « La Teulère » porteront les noms suivants : Boulevard de la Liberté, Boulevard de l'Égalité, Boulevard de la Fraternité, Rue de la Laïcité, rue de la solidarité, Rue de la Démocratie, Rue de la Nation, Rue des Droits de l'Homme, Rue des Institutions, Rue de la Citoyenneté, Allée de la Diversité

Par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION : (DIAZ)

SOLLICITE à l'unanimité l'adhésion à la Charte de Mobilisation et de Coordination dans la lutte contre la Cabanisation dans les Pyrénées-Orientales

SOLLICITE à l'unanimité l'adhésion à la Charte régionale « Zéro Phyto »

AUTORISE à l'unanimité la location de deux appartements sur le groupe scolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Brave'Arts en vue de la réalisation d'un skate-park sur la commune

Par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION : (GREGOIRE)

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'APLEC pour l'apprentissage de la langue catalane à l'école élémentaire

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat de gestion avec RIVAGE et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc Roussillon pour la gestion de parcelles situées en zone humide

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 sur le budget Communal

Par 17 voix POUR et 4 CONTRE : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 sur le budget Service de l'EAU

Par 17 voix POUR et 4 CONTRE : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018 sur le budget Service de l'Assainissement
Par 17 voix POUR et 4 CONTRE : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

ADOPTE le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : (DIAZ, GREGOIRE)

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Jacques LOPEZ
Par 16 Voix POUR et 4 CONTRE : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)
Monsieur le Maire ayant quitté la salle sans participer ni aux débats ni au vote.

PREND ACTE des décisions prises par délégation

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Le Tribunal Administratif de Montpellier a par décisions du 11 décembre 2018 rejeté les requêtes demandant l'annulation de la délibération du 07 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, le PLU reste donc applicable sur notre territoire.
- Le Conseil d'Etat a par décision en date 10 décembre 2018 rejeté le pourvoi en cassation de Mme GERBE Sylviane
- Le Conseil d'Etat a par décision en date du 19 novembre 2018 annulé la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille favorable à la société dans l'affaire ELECTRIBENT pour l'implantation d'éoliennes, et condamne ELECTRIBENT à rembourser à la commune la somme de 145 237,23 €

Fin de la séance 20h55.